



## MIEUX MOURIR EN FRANCE

**Pourquoi trois associations et pourquoi ne pas unir nos forces au lieu de mener des actions parallèles puisqu'elles tendent vers le même but ?**

Ces questions légitimes et importantes nous sont très souvent posées et voici les réponses que nous pouvons apporter à ce jour.

Autour « *du mieux mourir* », il existe actuellement en France plusieurs associations. N'oublions pas les [Soins Palliatifs](#), qui doivent être encore plus développés et accessibles à tous. Dans l'attente d'une loi qui permettrait toute aide active à mourir, euthanasie ou suicide assisté, nous pouvons citer :

- l'**ADMD**, **association pour le droit à mourir dans la dignité**, dont fait partie le collectif **POUR UNE MORT SEREINE** -
- **ULTIME LIBERTE**
- **LE CHOIX**, citoyens pour une mort choisie.

*Pour nous, il n'y a pas incompatibilité entre ces associations, mais plutôt complémentarité.*

L'**ADMD** a été créée en 1980, après une tribune écrite par l'écrivain Michel Lee-Landa parue dans le Monde pour lutter contre « l'acharnement thérapeutique » en plein essor. Cette association est la plus connue des médias et de la plupart des Français.

*Au fil des années compte tenu du fonctionnement et de la gestion de cette dernière plusieurs mouvements de contestation se sont levés, donnant lieu à la création de groupes dissidents, voire d'autres associations.*

Le collectif **POUR UNE MORT SEREINE** est né à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADMD de septembre 2015 à Annecy.

Une réforme des statuts était alors soumise à l'approbation des adhérents qui ont découvert ces propositions en juillet et devaient se prononcer par voie postale avant le 4 septembre.

Certaines des modifications proposées ont semblé inacceptables à de nombreux adhérents car elles modifiaient considérablement la nature de l'association (voir détails sur le site Pour une mort sereine). Un collectif s'est alors constitué pour dénoncer ces changements et le comportement autocratique des dirigeants de l'ADMD en réponse aux demandes de report du vote pour permettre une discussion entre les adhérents. Il s'est ensuite organisé en force de proposition en présentant une liste de 12 candidats aux élections du Conseil d'administration en 2017.

**ULTIME LIBERTE** créée en 2009 par le Dr Jean Guilhot et l'actuelle présidente Claude Hury (ancienne

Secrétaire générale de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) entre 2006 et 2007.

Cette création a été justifiée par le refus par certains membres de l'ADMD de la proposition de loi de l'ADMD restreignant l'aide médicale à mourir proposée à des situations de fin de vie « *en phase avancée ou terminale ... atteinte d'au moins une affection, grave, incurable ...* ». L'ADMD avait aussi refusé d'inclure une aide concrète aux adhérents qui ne pouvaient pas attendre qu'une loi légalise l'euthanasie et le suicide assisté en France.

Ultime Liberté ne se contente pas d'une proposition de changement de loi sur la fin de vie mais considère qu'une proposition de cette loi doit désormais être repensée dans un cadre juridique incluant une révision des conditions actuelles d'exercice de la liberté de se suicider.

Nous remercions le collectif POUR UNE MORT SEREINE et ULTIME LIBERTE d'avoir apporté leurs réponses aux questions posées dans le présent document.

[LE CHOIX, Citovens pour une mort choisie](#) est une association née, dans la foulée du succès des [pétitions de Nathalie Debernardi](#) et [Marie Godard](#), lors des États Généraux de la bioéthique de 2018.

Elles avaient été [auditionnées par la commission temporaire du CESE](#), Conseil Economique Social et Environnemental fin novembre 2017. Cette institution avait alors émis [un vote favorable](#) à l'évolution de la loi en faveur de l'aide active à mourir.

Très vite Annie Babu, le Dr Bernard Senet et Maitre Pierrette Aufigère, les ont rejointes pour [fonder l'association LE CHOIX](#) en février 2018 pour porter la parole des signataires des pétitions devant les Etats généraux de la bioéthique, et continuer leur action pour obtenir le vote d'une loi autorisant le suicide assisté et l'euthanasie.

Les pétitions, mises en ligne en 2014 et 2017, jumelées par change.org en août 2017 ont atteint près de 435.000 signatures en août 2019 et continuent d'en enregistrer quotidiennement de nouvelles.

L'ADMD et LE CHOIX visent le même objectif mais diffèrent dans les modes d'actions : depuis la présidence de JL Romero, l'ADMD s'adresse plus spécialement au monde politique alors que LE CHOIX met aussi l'accent sur le rapprochement avec le monde médical et les personnels soignants en général.

La suprématie de l'une, en ce qui concerne le nombre d'adhérents, est due à son ancienneté sur le terrain et à ses moyens financiers ; la légitimité de l'autre au [mouvement citoyen](#) qui l'a fait naître.

L'appartenance de certaines personnes à plusieurs de ces associations marque leur détermination à mettre en œuvre tous les moyens pour aboutir à l'évolution désirée de la législation française ouvrant à toutes les options de fins de vie.

Pour d'autres sujets, crémation, dons d'organe, libre penseurs, pro-vie etc... Il existe également différentes associations. Elles sont plurielles et cela ne dérange en rien, au contraire, les variantes nourrissent la démocratie.

Les débats d'idées au sein des associations sont essentiels et faire entendre plusieurs voix sur le sujet de la mort choisie contribue, non à affaiblir, mais à en renforcer l'écho dans l'opinion publique.

Le plus important ne serait-il pas de se retrouver aux moments déterminants pour notre cause commune ?

**Pour le collège décisionnel du CHOIX**  
**Annie Babu et Nathalie Debernardi**  
**Coprésidentes**